



Je souhaite que mon enfant j'ai peur que le pere me l enleve

Par **soraya9**, le **28/03/2008** à **12:37**

bonjour je souhaite savoir s il est possible etant enceinte de quatre mois d interdire a la naissance de mon enfant qu il puisse quitter le territoire francais jusqu a sa majorité étant donné ke son père est francais et d origine ivoirienne et,que nous ne somme plus en couple et que j ai peur que lui et sa famille le ramène en cote d ivoire sans m en avertir .nous ne sommes plus en couple car celui ci est violent et irresponsable financièrement et ne fais aucunes demarches administratif avec moi.Il n a participé à qu une seule echographie de l enfant.MERCI

Par **herbinoh**, le **29/03/2008** à **23:33**

mais une seul chose est pour le bien etre de l'enfant il faut envoyer l'affaire au tribunal et des arguments à la puye je suis sur que le juge t'accordera la garde de l'enfant car comme vous avez mentionne de le message vous avez 100% de la garde de l'enfantle juge peut a lui seul trancher cette affaire
pour cela il faut que tu te prenne un avocat afin ce dernier puis d'aider afin d'avoir la garde de l'enfant

Par **laeti05**, le **30/03/2008** à **20:48**

bonjour,

si vous n'êtes pas mariés, et si le père est irresponsable le mieux cela serait qu'il ne reconnaisse pas l'enfant! comme cela il n'aura aucun droit sur lui!

quoi qu'il en soit, il y a de grande chance que tu ai la garde, mais si il reconnait l'enfant, tu ne pourras pas empêcher un droit de visite à moins de prouver des violences (mais irresponsabilité et ne pas aller à l'écho ne constitue pas des raisons suffisantes pour l'empêcher de voir son enfant si il le désire!) si il te menace ou menace s'enlever ton enfant c'est différent , tu pourras aller à la gendarmerie, mais là il n'y a rien.